Conditions de partenariat Dossier n°

Je soussigné Agissant en qualité de

Pour l'association **URHOSTING**, inscrite au Registre National des Associations (RNA) au numéro **W423013537**.

Appelé « URHOSTING »

Pour Agissant en qualité de Pour Appelé **« Le Partenaire »**

Conditions Générales

Article 1:

URHOSTING et Le Partenaire s'engagent à respecter les termes de ce contrat sous toutes ses conditions et contreparties. Des preuves de respect des conditions du contrat peuvent être exigées par l'une des deux parties.

Article 2:

En signant le contrat, les deux parties approuvent sa véracité selon les modalités légales prévues par les articles de lois régissant l'association « Loi association 1901 ».

Article 3:

Une rupture conventionnelle de contrat peut être prononcée par l'une des deux parties selon les modalités suivantes :

- Décès ou invalidité,
- Non respect des closes du contrat,
- Fermeture définitive d'une entreprise ou association,
- Non acquittement des frais par Le Partenaire (S'il y a lieu).
- Accord entre les deux parties.

Un préavis de deux semaines est obligatoire avant rupture d'un contrat. Dans le cas où un contrat est rompu sans préavis, des frais d'indemnité et de dossier d'un équivalent de vingt euros (20.00 euros) seront demandé à « Le Partenaire ». Si le Partenaire ne s'acquitte pas de la somme après négociation entre les deux parties, URHOSTING engagera des poursuites à l'encontre de celui-ci saisissant le tribunal.

Article 4:

Ledit contrat de partenariat peut être revu sous accord des deux parties, sous le même numéro de dossier, avec une version différente. Dans le cas où un contrat de partenariat est modifié, le nouveau prend effet à la date indiquée, annulant la ou les précédentes versions.

Conditions Particulières

Article 1: URHOSTING	
URHOSTING s'engage auprès du partenaire à :	
-	
_	
_	
-	
-	
Article 2 : Le Partenaire	
Le Partenaire s'engage auprès de URHOSTING à :	
-	
-	
_	
-	
-	
URHOSTING	Le partenaire
Représenté par	Représenté par
(Mention « Lu et approuvé », date) Le	(Mention « Lu et approuvé », date) Le
	EC